



Rupture Mandat commercial du fait du mandant

Par **Jerome37**, le **22/08/2018 à 12:56**

Bonjour,

Je suis actuellement agent commercial dans la communication. Depuis 2 mois mon mandant ne m'envoie plus de dossiers à travailler, je ne peux donc plus faire de prospection commerciale je suis contraint d'être à l'arrêt sans revenus. Mon mandat commercial court jusqu'en février prochain. D'après mon mandant, il est nul tenu de me fournir du travail durant toute l'année.

Je souhaite donc demander la résiliation du mandat commercial du fait du mandant?! Suis-je dans mon bon droit et si oui quelles sont les démarches à entamer?

Merci d'avance

Jerome